COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Préambule :

Après l'appel, M. le Président informe que le bureau du Conseil a reçu les démissions de Mme Chiari-Bory et M. Farine, Conseillers du groupe AdF. L'ordre du jour initial doit être modifié de sorte à pouvoir opérer à leur remplacement au sein du Conseil et dans diverses commissions. La proposition étant acceptée à l'unanimité par les Conseillers, le nouvel ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour modifié

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Nomination d'une Commission ad'hoc concernant le règlement du personnel communal composée de 3 membres du groupe AdF et 4 membres du groupe ECDF
7. Elections de membres du groupe AdF aux sièges vacants des commissions communales et commissions ou délégations intercommunales ci-après :
   - Délégué(e) à la Région de Nyon - suppléant(e)
   - Conseil intercommunal de l'ASCOT - suppléant(e)
   - Commission de l'Energie - membre
   - Commission de Mobilité - membre
8. Préavis 46/2016-2021, concernant une demande de crédit complémentaire unique d'un montant de CHF 28'696.50 en augmentation du compte N° 140.3526 (Participation aux projets DISREN) pour le budget 2018 (DISREN)
9. Préavis 49/2016-2021, concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif. Crédit d'étude complémentaire au préavis 7/2016-2021
10. Préavis 50/2016-2021, concernant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 55'000.00 pour le fonds d'investissement régional des transports publics
11. Préavis 51/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 747'000.00 TTC en vue de financer des travaux portant d'une part sur l'entretien et l'agrandissement du restaurant du Centre sportif, et d'autre part sur la couverture de la terrasse
12. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux
13. Proposition de changement du mode de paiement des indemnités des Conseillers communaux par virement bancaire ou postal et non plus au comptant
14. Propositions individuelles et divers

A 20h15, M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la séance.

1. Appel

Présents : 40 Excusés : 8 Absents : 0

2. Assermentations

M. Cagneux et Mme Widmer, viennent-ensuite AdF, sont assermentés. 42 Conseillers sont alors présents ce soir.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

M. le Syndic demande la rectification du point no 23 du procès-verbal :"M. le Syndic ajoute qu'un système de Vacu Flow va être installé ...".

Il ne s'agit pas de l'installation du système de Vacu Flow, explique-t-il, mais, au contraire, de son remplacement, au profit de pompes de refoulement.

Le procès-verbal modifié est approuvé à la majorité.

Le bureau du Conseil portera un addendum à l'original du procès-verbal conservé aux archives de la commune.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic demande de bien vouloir excuser les absences de MM. Vallotton, Chef de service, et J.-P. Debluë, Municipal. Il transmettra alors les communications relatives aux dicastères de ce dernier et présentera également ses préavis.

M. F. Debluë, Syndic

Futurs préavis

Lors de la prochaine séance du Conseil le 10 décembre, seront présentés :

Préavis 47 : Règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique en vue d'encourager les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables

Préavis 48 : Réhabilitation du Martin-Pêcheur - crédit de construction

Préavis 53 : PPA la Marjolaine – crédit complémentaire

Préavis 54 : Concept routier Repingonnes / Courte Raye – crédit de construction

Préavis 55 : Budget 2019

Région de Nyon – nouveau secrétaire général

M. Olivier Haener a été nommé au poste de secrétaire général de la Région de Nyon, pour succéder à M. Patrick Freudiger, lequel a fait valoir ses droits à la retraite.

Exposition Mémoire de Founex – visite virtuelle

La visite virtuelle de l'exposition "Mémoire de Founex" a été mise en ligne sur le site internet de la commune. Un livre est également en cours d'élaboration.

Travaux cimetière

Les travaux de réaménagement du cimetière sont presque terminés. Il ne reste que quelques plantations à effectuer après la désaffectation partielle du cimetière.

Résolution des syndics du district de Nyon

Les Syndics du district de Nyon ont décidé d'adresser une résolution au Conseil d'Etat « Les Syndics du district lancent un cri d'alarme : le Canton veut-il tuer la poule qui fait l'œuf ? ». Ils veulent ainsi exprimer leur incompréhension et leur colère envers le niveau inacceptable

des ponctions réalisées dès 2018 ou prévues sur leurs revenus fiscaux dès le 1er janvier 2019.

Révision du Plan général d'affectation (Plan d'affectation communal) - Vision communale – suite de la procédure

Le document « Vision communale », qui remplacera le PDCom, a été présenté au SDT. En parallèle une demande de subvention a été déposée au canton dans le cadre des travaux de redimensionnement de la zone à bâtir.

Forêt de Gachet – acquisition de la parcelle N° 302

La Municipalité envisage de se porter acquéreuse de la parcelle N° 302. La demande de crédit y relative sera soumise au Conseil en début d'année prochaine. Cette forêt, seule vraie forêt sur le territoire communal, fera partie du sentier didactique que la Municipalité souhaite mettre en place.

Police des constructions – Service technique

La Société Vallat Partenaires SA a mis fin à son mandat de service technique avec effet au 31 décembre 2018. Une solution a d'ores et déjà pu être trouvée, ce service étant repris par Mme Barbaud et M. Antonelli, actuellement collaborateurs auprès de Vallat Partenaires SA, et traitant déjà nos dossiers.

Inspection annuelle de la Commune par la préfecture

Mme Chantal Turin, Préfet, a procédé à l'inspection annuelle de la commune le 31 octobre dernier. Elle a ainsi constaté la bonne tenue de l'administration, ainsi que du bureau du Conseil communal.

Préavis 35/2016-2021 : Crédit de construction pour le réaménagement de l'aire de jeux du Centre sportif

Les travaux, débutés en avril dernier, ont suivi leur cours. Quelques modifications ont dû être apportées au projet initial, portant notamment sur la construction d'un mur le long des tennis, en lieu et place d'un talus jugé inadapté au contexte. Les constats faits sur place à ce jour semblent nous donner raison, ce mur étant utilisé comme banc par les adultes accompagnants. L'ouverture officielle de la place a eu lieu le 12 octobre dernier. Il reste encore les plantations d'arbres et de haie à réaliser, ce qui sera fait pendant l'hiver.

Préavis 81/2011-2016 : Crédit de construction pour financer les travaux de réfection du chemin des Fontaines

Le montant du crédit demandé se montait à CHF 1'870'000.00 TTC au total, y compris la réfection des canalisations. Le financement du préavis prévoyait une participation des SITSE à hauteur de CHF 642'600.00 TTC, qui aurait été facturée à la Commune, puis refacturée aux SITSE. Suite à un arrangement, ces derniers ont directement pris en charge les factures les concernant. Arrivés aux termes des travaux de relevés géométriques, nous pouvons clore le préavis sans toucher au poste « divers et imprévus ». Le chantier s'est déroulé comme prévu, et nous avons pu respecter tant les délais que le budget fixé.

Préavis 41/2016-2021 : Crédit de construction pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale

Les travaux ont débuté en août dernier et le container bureau sera changé au printemps 2019.

Préavis 28/2016-2021 : Crédit réalisation pour l'acquisition et la réfection de la parcelle 232 Avenue de Bossey

L'acquisition s'est concrétisée chez le notaire en juillet 2018 et des travaux forestiers de sécurisation ont été réalisés. La réfection du chemin sera effectuée au printemps 2019, après la mise à l'enquête.

Préavis 26/2016-2021 : Crédit en vue de financer l'étude de mobilité – Commune de Founex / Ecole internationale

L'étude avance et une phase de tests grandeur nature sur des circulations modifiées est en cours. De ces tests découleront des mesures de circulation à mettre en œuvre dans tout le secteur nord-est de la Commune.

5. Communications du Bureau du Conseil

Pour commencer, M. le Président remercie Mme Chiari-Bory pour son année de présidence. Elle sera présente lors du repas de fin d'année pour prendre officiellement congé du Conseil.

Les prochaines votations fédérales, ainsi que l'élection complémentaire à la Municipalité, auront lieu le 25 novembre prochain. Il manque encore un scrutateur ECDF. M. M. Stern rend attentif les deux groupes afin de planifier d'ores et déjà l'éventuel remplacement d'un de leurs Conseillers.

Il continue par remercier les Conseillers pour la bonne collaboration entre les deux groupes basée sur la construction et non pas sur l'opposition.

M. le Président demande également aux membres du Conseil d'être concis dans leurs interventions pour ne pas devoir limiter le temps de parole, comme cela est déjà le cas dans certaines communes.

Le prochain Conseil aura lieu le 10 décembre 2018 à 18h30, suivi du repas de fin d'année.

Les dates des séances du 1er semestre 2019 sont les 18 février, 29 avril et 24 juin

6. Nomination d'une Commission ad'hoc concernant le règlement du personnel communal composée de 3 membres du groupe AdF et 4 membres du groupe ECDF

Sont nommés pour la liste AdF : MM. Mange, Ulmer et Rusca et pour la liste ECDF : Mmes Ramer, Cacioppo, Blatter et M. Silva Martins.

7. Elections de membres du groupe AdF aux sièges vacants des commissions communales et commissions ou délégations intercommunales ci-après :

Délégué à la Région de Nyon - suppléant – M. Baer

Conseil intercommunal de l'ASCOT - suppléant – M. du Pontavice

Commission de l'Energie – membre – M. Cagneux

Commission de Mobilité – membre – Mme Widmer

8. Préavis 46/2016-2021, concernant une demande de crédit complémentaire unique d'un montant de CHF 28'696.50 en augmentation du compte N° 140.3526 (Participation aux projets DISREN) pour le budget 2018 (DISREN)

M. le Syndic F. Debluë présente le préavis municipal et lit les conclusions.

Mme Kunz-Harris lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 49/2016-2021, concernant une demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 66'000.00 TTC en vue de financer l'étude de l'agrandissement et de la transformation en synthétique du terrain de football côté Jura du centre sportif. Crédit d'étude complémentaire au préavis N° 7/2016-2021

M. le Syndic F. Debluë présente le préavis municipal et apporte des informations quant aux remarques émises dans les deux rapports de la Commission des finances. Ces informations ont déjà été données aux membres de ladite commission.

En modifiant le projet initial, qui diffère la réfection du grand terrain (terrain du bas) d'environ 10 ans, des économies substantielles seront réalisées. Ce terrain, homologué pour les matchs de 2ème ligue, est bien entretenu et son état est encore très satisfaisant. Toutefois, son éclairage doit être revu et changé.

M. F. Debluë reconnait cependant que la priorité donnée maintenant au terrain du haut, en le mettant aux normes, aurait dû l'être initialement.

Ces nouveaux travaux sont de nature quelque peu différente de ceux prévus par le projet initial. Un mur de soutènement devra, par exemple, être bâti afin d'utiliser la surface du talus actuel. En effet, il n'est malheureusement pas possible d'agrandir le terrain en utilisant la zone agricole adjacente. Ces travaux doivent donc être à nouveau soumis aux marchés publics et l'étude réalisée pour le terrain du bas ne peut pas être utilisée telle quelle.

Toutefois, l'étude sur le choix du type de surface reste valable pour ce projet.

Les Chefs de service ne peuvent pas mener les études ou les estimations réalisées par les bureaux d'ingénieurs et la commune est trop petite pour avoir son propre service technique.

M. le Syndic rappelle à nouveau le pourquoi des crédits d'étude et notamment la question du financement.

Concernant une éventuelle participation financière de la part des communes utilisatrices de nos terrains, M. le Syndic l'a déjà demandée officiellement au travers du Pot commun et la réponse a été négative. Pour rappel, le Pot commun participe déjà aux coûts liés à l'entretien des terrains.

Il est nécessaire d'entretenir notre Centre sportif et l'éclairage doit être remis aux normes, ajoute M. F. Debluë. Pour terminer, il demande aux Conseillers d'accepter ce préavis, ainsi que le crédit de construction, et lit les conclusions du préavis.

M. Paquier lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. Kilchherr lit les conclusions du premier rapport de la Commission des finances, lequel recommande d'accepter ce préavis.

M. Girardin lit les conclusions du deuxième rapport de la Commission des finances lequel recommande de refuser ce préavis.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Magnenat se dit choqué par le montant de l'étude complémentaire, plus élevé que le montant de l'étude de base ! Pourquoi le bureau d'ingénieurs n'a pas proposé directement la bonne alternative ? Demande-t-il.

M. F. Debluë répond que, d'une part, une partie de cette nouvelle étude concerne l'éclairage et que, d'autre part, la mise en soumission aux marchés publics est complexe et onéreuse. Il termine par dire que le bureau d'ingénieurs a étudié ce que la Municipalité lui a demandé et qu'il n'est pas du ressort desdits bureaux de prendre les décisions politiques.

M. Magnenat suggère qu'à l'avenir la Municipalité expose les projets de manière plus globale pour permettre aux bureaux d'ingénieurs d'amener des propositions adéquates.

M. Ulmer demande de considérer de conserver du gazon naturel sur le terrain.

M. le Syndic indique que le choix du revêtement synthétique est un avantage indéniable et nécessaire (utilisation en cas de pluie, en hiver, 1'500 heures par année contre 500 heures pour du gazon naturel, d'autres disciplines sportives peuvent l'utiliser, etc.). Il ajoute que la question a déjà été discutée par le passé.

M. le Président rappelle que nous votons ce soir le crédit étude complémentaire et non pas le besoin avéré, ou pas, du terrain synthétique.

M. Galletet a entendu dire que le Centre sportif a été construit sur une ancienne décharge. Un assainissement du terrain est-il alors être prévu ? Il questionne également sur les conséquences quant à l'augmentation des coûts d'entretien pour notre commune si des communes membres du Pot commun démissionnent à l'échéance de leur engagement.

M. F. Debluë répond que les communes sont liées au Pot commun pour l'instant, mais qu'elles peuvent effectivement démissionner à la fin d'une législature. Il ajoute qu'actuellement la participation dudit Pot ne couvre pas l'entier des frais d'entretien des terrains.

Concernant la nature du terrain, il s'agit d'une ancienne gravière utilisée pour la construction de l'autoroute et il n'est pas nécessaire de l'assainir, termine-t-il.

Mme Kunz-Haris souhaite préciser que le deuxième rapport de la Commission des finances se porte uniquement sur la nécessité du crédit d'étude complémentaire et ne remet pas en question la nécessité du projet.

M. Ferrari souhaite dire que le site du Centre sportif n'a jamais été une décharge par le passé, mais une gravière.

M. Vaucher demande ce qu'il se passerait si la demande de crédit d'étude complémentaire est rejetée ce soir ? M. le Syndic répond que cette étude ne serait alors pas engagée et que la Municipalité devrait réfléchir à une autre solution.

M. Vaucher ajoute qu'il est étonné de constater que les soussignés du rapport défavorable de la Commission des finances se substituent à l'étude relative à l'ingénierie éclairage et électrique.

M. Girardin répond que la Commission des finances s'est penchée uniquement sur l'aspect financier de l'étude complémentaire et que les signataires du deuxième rapport sont surpris par le montant disproportionné prévu pour l'étude concernant les éclairages.

M. le Syndic complète en mentionnant qu'aucun frais lié à l'étude pour l'éclairage n'a été inclus dans le montant du préavis initial.

Mme Widmer demande à quelle date les travaux vont débuter ? Les travaux pourraient débuter l'automne prochain, si le crédit de construction est accepté, répond M. le Syndic.

Mme Quiblier-Frei demande la parole et mentionne, qu'à sa connaissance, le site du Centre sportif abritait par le passé bel et bien une décharge. Elle profite d'ajouter qu'il y a des confusions entre les termes utilisés dans le préavis : certains montants alloués pour une étude le sont déjà pour le projet lui-même (norme SIA 103 par exemple). M. le Syndic assure qu'aucun montant ne sera versé si la réalisation du projet n'aboutit pas. Il s'agit bien ici d'une étude.

M. Cintas demande la parole et relève que ces analyses sont le seul moyen de chiffrer précisément un budget pour un crédit de construction. Il rappelle à nouveau que la procédure de soumission aux marchés publics est très complexe et qu'elle demande cette étude très détaillée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité (9 non, 6 abstentions).

10. Préavis 50/2016-2021, concernant une demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 55'000.00 pour le fonds d'investissement régional des transports publics

M. le Syndic F. Debluë, qui présente le préavis, mentionne avoir reçu le rapport et l'amendement de la Commission des finances qui propose une réduction du montant. Cependant, le montant annoncé de CHF 55'000.00 est bien conforme et la Commission des finances en a été informée. Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. Kilchherr annonce que la Commission des finances retire son amendement suite aux explications de Mme la Boursière. Pour terminer, il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il passe au vote et le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions, sans opposition).

11. Préavis 51/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 747'000.00 TTC en vue de financer des travaux portant d'une part sur l'entretien et l'agrandissement du restaurant du Centre sportif, et d'autre part sur la couverture de la terrasse

M. Cintas, mandaté pour le projet, se récuse. Il se joint à la Municipalité pour répondre aux éventuelles questions.

M. Lehoux, Municipal, présente le préavis et revient sur un petit détail du rapport de la Commission des finances en indiquant que le nombre de places totales du restaurant ne va pas augmenter, mais reste inchangé. Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. le Syndic amène un complément d'information quant aux remarques de la Commission des finances concernant la signature du nouveau bail et l'augmentation du loyer. Le nouveau contrat de bail sera signé avant le commencement des travaux et, concernant le montant de l'augmentation du loyer, la Municipalité comprend fort bien la remarque de la commission. Il rappelle que la fixation du loyer est de la compétence de la Municipalité. Néanmoins, M. F. Debluë indique que M. le Préfet, qui reçoit les préavis et les rapports, a effectué une analyse de la hausse du loyer, comme il le ferait en cas de contestation, et qu'il est arrivé à la conclusion qu'une hausse de CHF 809.- serait admise. La durée d'amortissement considérée dans ce calcul est de 30 ans.

M. Magnenat lit les conclusions favorables du rapport de la Commission des constructions.

M. Righetti lit les conclusions favorables du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Cintas présente une série de plans et images relatives au projet.

M. Galletet relève la durée d'amortissement prévue de 30 ans. Selon ses recherches, l'administration cantonale des impôts propose une durée d'amortissement de 17 ans pour un restaurant et l'ASLOCA, quant à elle, propose une quinzaine d'années. Il ajoute que le restaurant, construit en 1985, a été rénové en 2000 et son l'historique montre des rénovations nécessaires toutes les 15 années environ.

M. F. Debluë mentionne l'article no 17 du Règlement sur la comptabilité des communes qui stipule un amortissement de 30 ans au plus pour les bâtiments. Toutefois, la Municipalité est d'accord sur le principe de raccourcir cette durée d'amortissement et une nouvelle hausse du loyer sera négociée avec le tenancier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

Les travaux débuteront au mois de janvier prochain et dureront 2.5 mois, conclut M. Lehoux.

12. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED, Région de Nyon et Commission pour la révision des statuts de l'ORPC)

Commission pour la révision des statuts de l'ORPC : rapport de M. Behé annexé.

SITSE : M. Ulmer rapporte les faits suivants : le budget, qui projette une légère perte pour 2019, a été approuvé, le site internet n'est pas encore en place, les SITSE continuent à soutenir les projets bénévoles « blue water » au Népal et en Bolivie, divers travaux sont planifiés, notamment à la plage de Tannay.

AJET : pas de séance

ASCOT : pas de séance

SIED : rapport de Mme von Wattenwyl annexé.

Région de Nyon : pas de séance.

13. Proposition de changement du mode de paiement des indemnités des Conseillers communaux par virement bancaire ou postal et non plus au comptant

M. Baer demande aux Conseillers s'ils souhaitent vraiment avoir leur no IBAN centralisé dans une base de données à la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et la proposition est acceptée à la majorité avec 4 oppositions et 3 abstentions.

14. Propositions individuelles et divers

M. le Syndic informe les Conseillers que notre commune a reçu, de la part de la Ville de Nyon, une meule de fromage lors du cabotage de la Vaudoise l'été dernier. Une part de fromage est alors offerte à chacun.

Mme Wargnier a lu dans la presse du jour que les oppositions ont été levées en vue d'un nouvel hôtel à Founex. Pouvons-nous avoir des informations complémentaires ? M. F. Debluë indique que l'arrêté du Tribunal fédéral a été communiqué à la Municipalité. Néanmoins, elle ne dispose pas d'information complémentaire et veillera à ce que la construction soit conforme à la mise à l'enquête.

Mme Wargnier demande si l'étude de mobilité en cours dans la zone comprend ce nouvel élément. Oui, répond M. le Syndic.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Stern lève la séance à 22h20.

Founex, le 22 novembre 2018

Le Président		La Secrétaire
Manuel Stern		Carole Orlandi Jeanclaude

CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Annexes au procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une commission ad hoc a récemment été constituée, avec une mission de consultation, pour la révision des statuts de l'Office Régional de la Protection Civile.

Les membres de cette commission sont : Mathieu Farine, Thomas Morisod, Nicolas Paquier, et Vincent Béhé.

L'ORPC est en charge de la mission de PC pour les communes du District de Nyon et est organisé en une association dont les membres sont ces communes.

La décision de réviser les statuts de cette association est motivée notamment par les faits suivants :
- Evolution de sa mission, et plus particulièrement un déménagement de son siège à Prangins, dans un bâtiment dont elle sera propriétaire.
- Répondre aux mises à jour de la législation cantonale et fédérale sur la protection civile.
- Correction de quelques éléments ne correspondant pas à la loi sur les Communes.

La commission a pu assister à une séance d'information. La liste des questions/réponses de toutes les séances lui a ensuite été communiquée.
Sur cette base, la commission a siégé et transmis ses remarques à la Municipalité, qui y ajoutera les siennes.

Pour la suite du processus : les statuts seront adaptés dans une nouvelle version, qui à terme devra être présentée sous forme de préavis à tous les Conseil Communaux des Communes membres.

Je vous remercie pour votre attention. Les membres de la commission sont à votre disposition pour toute question.

Vincent Béhé

Résumé de la dernière séance d'information du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 18 septembre 2018

Présenté au Conseil communal de Founex le 12 novembre 2018 par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex : Nadja Quiblier Frey, Rui Silva Martins (excusé le 18 septembre), Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 18 septembre, le budget 2019 nous a été présenté par le municipal de Coppet, Monsieur François Keller, Jean-Pierre Debluë étant excusé, ainsi que par le chef de service, Adrien Vallotton.

Budget 2019 (charges et revenus) : 915'300 CHF (2018 : 915'500 CHF)

Le budget 2019 ressemble beaucoup à celui de 2018, on peut constater une économie de 200 CHF.

Côté charges, le poste « Traitements du personnel » (451.3011) est en légère baisse, celui pour l' « Elimination DSM + inertes » (451.3188.031) en légère hausse, de même pour le poste « Vente de produits de récupération » (451.4354) côté revenus.

Le montant à répartir entre Founex et Coppet au prorata des habitants le 1er janvier 2018 est de 828'300 CHF, dont 454'00,93 pour Founex et 374'299,07 pour Coppet.

Communications

- Le capteur de carte à l'entrée a été changé pour un montant de 5600 CHF, appareil de réserve inclus.
- Les travaux de mise en conformité selon le préavis no 41/2016-2021 avancent :
  Le toit du hangar est bientôt fini et au courant du mois d'octobre les WC seront démontés et réinstallés, les bennes sécurisées et la dalle en béton sous les bennes au fond coulée.
  La mise à l'enquête pour les containers s'est terminée sans opposition et ils seront livrés au printemps 2019.